

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 21.24

PORTANT LIMITATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT ET
AUTORISATION DE L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR
L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Le maire de TREMBLECOURT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-6,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1-1,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande d'Anim Haye en date du 10/10/2024 en vue d'organiser d'une bourse d'échange de plantes dimanche 3 novembre 2024 de 9h à 18h rue de la Mairie à hauteur des n° 4, 6, 8, 8bis et 10,
Considérant qu'il convient de définir les conditions d'organisation de ladite bourse le domaine public,
Considérant qu'il y a lieu de modifier temporairement la circulation et le stationnement rue de la mairie pendant la manifestation,

ARRETE

Article 1 : Les organisateurs sont autorisés à organiser temporairement une bourse d'échange de plantes rue la Mairie, selon le plan annexé au présent arrêté.

Article 2 : Cette autorisation est accordée à titre précaire et révoquant pour la journée du 03/11/2024 de 9h à 18h.

Article 3 : La circulation et le stationnement seront interdits rue de la Mairie dimanche 03/11/2024 de 9h à 18h, sauf exposants et organisateurs, à hauteur des n° 4, 6, 8, 8bis et 10, devant la mairie et devant l'école.

Article 4 : Les organisateurs sont chargés de mettre en place le barriérage des accès à la portion de la rue de la Mairie et la signalisation routière réglementaire.

Article 5 : Les exposants s'engagent à restituer les lieux occupés dans un parfait état de propreté. En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais des organisateurs.

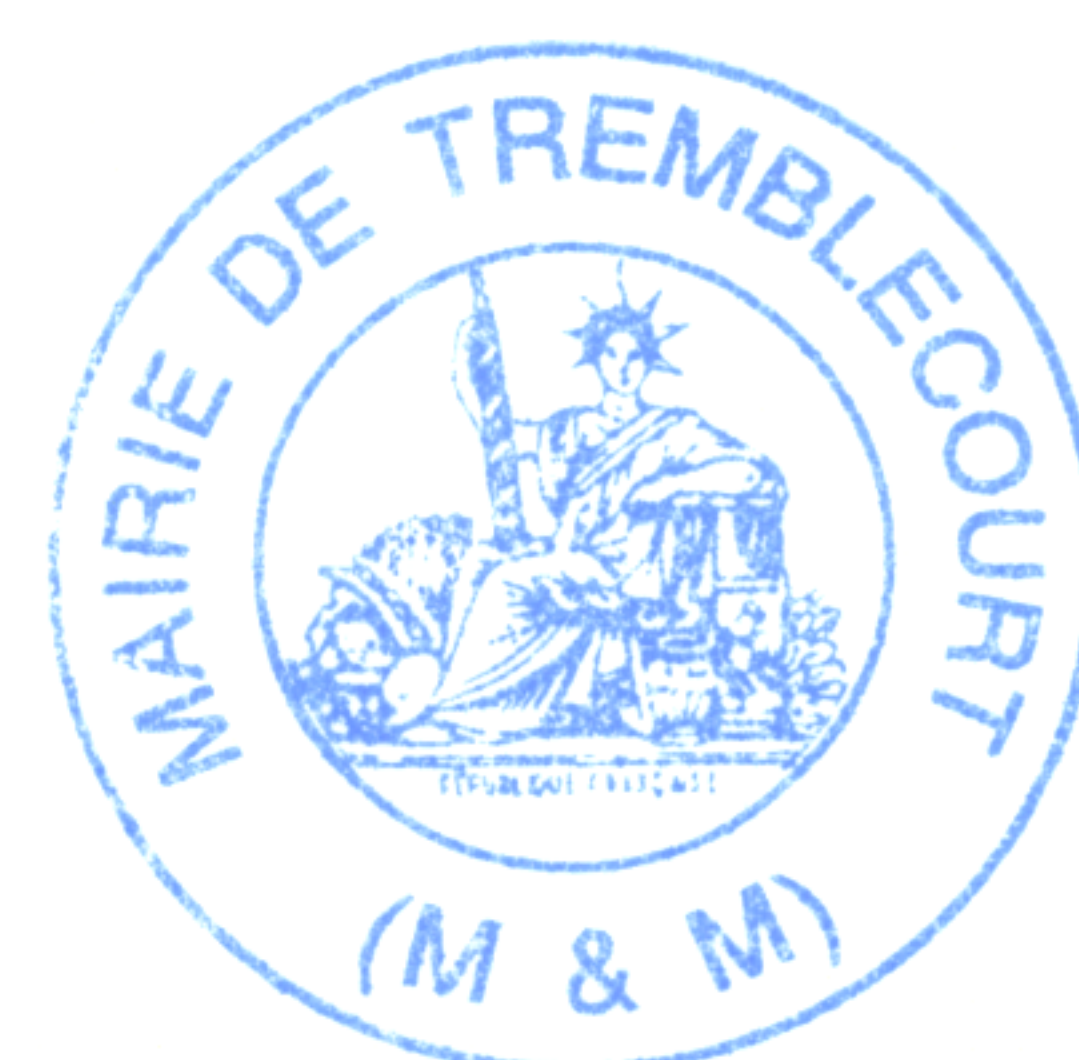
Article 6 : La gendarmerie de Liverdun, l'organisateur de la manifestation, et le maire de Tremblecourt, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

A Tremblecourt, le 15/10/2024

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint



Sauveur CARPI



Reste Jardin du 31/12/2016 - Tremblacourt

